

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

17 NOVEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET¹

PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ INSTITUANT LE MÉCANISME EUROPÉEN
DE STABILITÉ SIGNÉ À BRUXELLES LE 2 FÉVRIER 2012 ET L'ACCORD
MODIFIANT LE TRAITÉ INSTITUANT LE MÉCANISME EUROPÉEN DE STABILITÉ,
SIGNÉ À BRUXELLES LE 27 JANVIER 2021 ET LE 8 FÉVRIER 2021

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 293 (2021-2022) n°1 à n°2.

Article premier

- 1° Le Traité instituant le Mécanisme européen de Stabilité (MES), signé à Bruxelles le 2 février 2012 ;
 - 2° l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier 2021 et le 08 février 2021,
- sortiront leur plein et entier effet.

Art. 2

Les décisions du Conseil des gouverneurs en application des articles 5, paragraphe 6, m), 11, paragraphe 6, 19 et 44 du Traité instituant le Mécanisme européen de Stabilité (MES), sortiront leur plein et entier effet.